

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240212-lmc135070-DE-1-1

Date de télétransmission : 16 février 2024

Date de réception : 16 février 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N° 19

BP 2024 - ACTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant, au titre de l'année 2024, les actions du Département en faveur du cinéma qui s'articulent autour de quatre axes majeurs, la production cinématographique et audiovisuelle, l'exploitation cinématographique, la diffusion culturelle et l'éducation à l'image, et permettant notamment :

- d'aider la création et la production cinématographique et audiovisuelle avec le maintien du fonds de soutien en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et faciliter le développement des tournages sur le département ;
- d'encourager l'exploitation cinématographique avec notamment la gestion en régie directe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, le partenariat avec trois exploitants d'établissements cinématographiques pour la réalisation d'un circuit du cinéma itinérant auprès de communes du moyen et haut pays ;
- de faciliter la diffusion culturelle, grâce à son soutien aux festivals et manifestations cinématographiques et audiovisuelles du département ;

- de favoriser l'éducation à l'image en s'impliquant dans le dispositif *Collège au cinéma* et en proposant diverses actions en faveur du jeune public ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Culture, enseignement supérieur, recherche et affaires internationales, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver la poursuite des actions du Département en faveur du cinéma et notamment :

- soutenir la création et la production cinématographique et audiovisuelle avec :
 - le maintien du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ;
 - le développement des tournages sur le département ;
 - le soutien à la Commission du film Alpes-Maritimes Côte d'Azur et le versement de la cotisation 2024, d'un montant de 40 000 € ;
- encourager l'exploitation cinématographique avec :
 - la poursuite des actions concernant le cinéma Jean-Paul BELMONDO, classé *art et essai* et géré en régie directe par le Département ;
 - le maintien du circuit de cinéma itinérant dans les communes du moyen et haut pays ;
- faciliter la diffusion culturelle avec :
 - le soutien aux festivals et manifestations cinématographiques du département ;
- favoriser l'éducation à l'image avec :
 - le maintien du dispositif national *Collège au cinéma* ;
 - la poursuite de diverses actions en faveur du jeune public ;

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, une subvention auprès du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et, plus généralement, toutes subventions en faveur du cinéma ;

- 3°) de donner délégation à la commission permanente pour suivre et mettre en œuvre les actions en faveur du cinéma ;
- 4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces actions sont inscrits au budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental